

## DÉLIBÉRATION N°DL20240168 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 25/10/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; M. Gilles GRECO ; Mme Andonella FLECHET (de 18h30 à 19h25 et de 21h30 à 22h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abia CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à M. Gilles GRECO (de 19h25 à 21h30)

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

M. Alexandre CIGNA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**SERVICE COMMUN POLITIQUES CONTRACTUELLES ET FINANCEMENTS EXTÉRIEURS (PCFE) -  
FIN DU SERVICE ET RÉILIATION DE LA CONVENTION**

**M. Régis CADEGROS** expose ce qui suit :

La création du service commun Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs entre Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne a été approuvée par le Conseil municipal de Saint-Étienne du 16 janvier 2017.

Par délibération en date du 27 novembre 2017, le Conseil municipal de Saint-Étienne a approuvé un avenant n°1 à la convention de création du service commun Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs qui portait sur le règlement de la quote-part à la charge de chaque entité membre.

Par délibération en date du 28 juin 2021, Le Conseil municipal de Saint-Chamond a approuvé l'élargissement du service commun Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs à la Ville de Saint-Chamond et a actualisé la répartition des charges directes (personnel, dépenses de fonctionnement et d'investissement) et indirectes (moyens, ressources et frais de structure).

Le service commun Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs permet à ses entités membres de :

- conserver des ambitions fortes au sein de la Région ;
- renforcer la capacité à mobiliser des cofinancements ;
- se positionner comme un acteur incontournable dans la définition et la mise en œuvre de politiques contractuelles sur le territoire.

La Ville de Saint-Chamond a informé Saint-Étienne Métropole de sa volonté de se retirer du service commun Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs à compter du 1er janvier 2024. En effet, jusqu'à présent le service Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs apportait un soutien à la Ville de Saint-Chamond dans la constitution des dossiers de subventions. La Ville de Saint-Chamond a décidé de confier ces missions à un de ses agents sur un emploi permanent.

Aussi, dans une logique de recherche d'optimisation des ressources, il est apparu opportun de rapprocher les différentes missions et de créer un nouveau service au sein de la Direction Coordination et Appui aux Projets Transversaux et Subventions aux Associations du pôle Ressources mutualisé entre Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne.

Il est proposé de mettre fin au service commun Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs entre Saint-Étienne Métropole, les Villes de Saint-Chamond et de Saint-Étienne.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

2 contre

M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

4 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la fin du service commun Politiques Contractuelles et Financements Extérieurs entre Saint-Étienne Métropole, les Villes de Saint-Chamond et de Saint-Étienne,
- **d'approuver** la résiliation de la convention de service commun,
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 07/11/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne 14 novembre 2024*